#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HERAULT

#### NOL'BRES DE MEMBRES



37 37 31

Dare de la convocation
28/04/08



Adoption des tarifs des Spectacles du Festival Musiques au Chœur du Vignoble

### Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 14 mai 2008

L'an deux mille huit

Et le quatorze mai 2008

à Dix Sept heures Trente , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

G.AFFRE (CdC Saint-Chinian), J.ARCAS (Conseil Général), JN BADENAS (Conseil Général), D.BEDOS (CdC Coteaux-Chateaux), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), F.BARSSE (Bédarieux), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), Y.FRAÏSSE (CdC Minervois), F. GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon) MH LAVASTRE (Bédarieux), RM.LOSMA (Bédarieux), G. MARCOUIRE (Conseil Général), A. MARTINEZ (Conseil Général), F.MARTY (CdC Orb Jaur), K.MESQUIDA (Conseil Général), M.OLMOS (CdC Minervois), R PAILLES (Conseil Général), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), Y.POUJOL (CdC Combes & Taussac), J.P.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), R.TROPEANO (Conseil Général)





# Objet: Adoption des tarifs des spectacles du Festival "Musiques au chœur du vignoble"

"Musiques au chœur du vignoble", festival culturel itinérant, s'inscrit dans la politique culturelle de diffusion de spectacle vivant du Pays. Il intègre, en 2008, le soutien aux pratiques amateurs.

Ce festival, mené en partenariat avec les Syndicats de Producteurs, les caves particulières et coopératives, les Offices de Tourisme, le milieu associatif, les communes et communautés, l'ADDM 34, le GAL Leader +, le Conseil Général, vise à :

- proposer en avant-saison touristique un évènement culturel original et de qualité en cohérence avec le calendrier annuel d'animations.
- renforcer l'identité vigneronne du territoire par une programmation musicale alliée à la présentation des vins de nos terroirs, mariage apprécié du public, des artistes et des vignerons.
- mobiliser les acteurs locaux dans la dynamique d'un projet commun et partagé dans un large partenariat, qui rassemble tourisme, économie, culture et patrimoine.
- représenter un vecteur de développement et de communication du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

L'édition 2008 sera composée de dix concerts-dégustation, dont quatre par l'Orchestre de Pays, qui s'étaleront du 7 au 31 Mai, selon la programmation suivante :

- Mercredi 7 Mai St Chinian Atelier d'écritures, conte, concert BAYOU BROTHERS 12 €uros
- Vendredi 9 mai Quarante Concert TRIO ZIRA 8 €uros
- Samedi 10 Mai Murviel les Béziers Concert Orchestre de Pays Gratuit
- Dimanche 11 mai Le Bousquet d'Orb Concert Orchestre de Pays Gratuit
- Vendredi 16 mai Aigne Concert et dégustation ANNA CRUZ 8 €uros
- Samedi 17 mai Berlou Concert Eminent Tzigane Complot 10 €uros
- Vendredi 23 mai Capestang Concert Orchestre de Pays Gratuit
- Samedi 24 mai Roujan Concert Orchestre de Pays Gratuit
- Vendredi 30 mai Siran Concert et dégustation, Allegria Brass Band 8 €uros
- Samedi 31 mai Cessenon Concert Orchestre Méditerranée, la Cantarela de Béziers 12 €uros

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 113 064 € pour lequel les cofinancements ont été obtenus auprès du Conseil Général, pour 64.000 €, et auprès du programme Leader, pour 26.451 €, l'autofinancement étant de 22.613 €.

Il convient, en outre, de conventionner avec les communautés de communes Lirou-Canal, Saint-Chinianais, Orb-Jaur et Minervois, relativement à leur contribution aux spectacles, fixée à 0,30 €/habitant.

Par ailleurs, le spectacle de l'Orchestre du Pays dédié au centenaire des évènements de 1907 a été enregistré et a fait l'objet de deux éditions, l'une sonore, l'autre audiovisuelle. Je vous propose de fixer le prix de vente du double album "Le Clairon du Gueux" qui sera présenté au public à l'occasion du festival Musiques au chœur du Vignobles, à 12 € TTC. Le DVD, enregistré lors de la représentation du 10 Novembre 2007, à Saint Pons de Thomières, sera offert pour tout achat du CD.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la programmation proposée, sur la grille de tarifs ainsi que sur le prix de vente du CD et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la programmation proposée, sur la grille de tarifs ainsi que sur le prix de vente du CD et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 14 mai 2008.

Le Président
Francis BOUTES

SERVICE COURRIER

Le Président
Francis BOUTES

SERVICE COURRIER